



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 Juillet 2021

CO 282 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : ..66

Votants : ..77

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), VIONNET André, BRIOT GAIDIOZ Cécile, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, VALLET Charles, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : REGALDI Sylvie à DEPIERRE Valérie, LECOQ Yves à CHUARD Valentin, POULET Gilles à BOUDRY Jeanne, MAIRE Serge à GAGNEUR Raphaël, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, GIRARD Colette à LETONDOR Jean Luc, CATHENOZ Catherine à MORBOIS Christelle, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à VILLALONGA Patrice,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette, TOURNEUR Eric à VALLET Charles,

Etaient Excusés : CHOULOT Alain, LEROY Pierre,

Etaient absents : LAMBERT Véronique, VIENNET Rémy, RENAUD Jean Marie, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CARDOT Audrey, GAVAT William, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BERODIER Florence, REYNAUD Armande, MONTEVECCHIO Patrick, BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Jean Luc BEAUPOIL

Convocation faite le : 30 Juin 2021

Objet : Déclaration d'intention de création et d'adhésion de la communauté de communes à L'EPAGE Seille et Affluents

Contexte

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, L. 5211-1 et suivants et L. 5212-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L. 211-7 et L. 213-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Juillet 2021
CO 282 DE (SUITE)

Page 2/5

Objet : Déclaration d'intention de création et d'adhésion de la communauté de communes à L'EPAGE Seille et Affluents

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du

Jura :

Vu le projet de statuts de l'EPAGE Seille et Affluents :

Vu l'étude GEMAPI portée à l'échelle du bassin versant de la Seille et de ses affluents :

Considérant que la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) et l'a confiée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

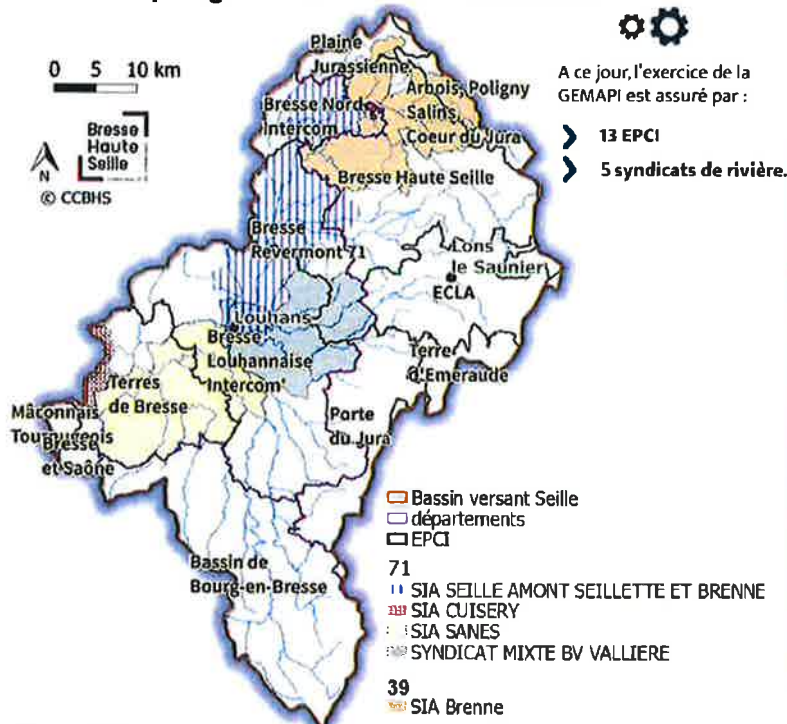
Considérant que ladite loi a également créé les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), nouvelles structures sous forme de Syndicats mixtes ouverts ou fermés, dédiées à la prévention des inondations et des submersions ainsi qu'à la gestion des cours d'eau non domaniaux.

Considérant qu'en application de ces dispositions, la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura s'est donc vue transférer la compétence GEMAPI sur l'ensemble de son territoire (66 communes).

Considérant que dans le cadre de l'étude de préfiguration de l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Seille, plusieurs scénarii ont été envisagés et la création d'un Syndicat mixte fermé, regroupant l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre présents sur le bassin versant, avec reconnaissance de celui-ci en EPAGE, est apparue comme l'option la plus pertinente et la plus opérationnelle afin de couvrir l'ensemble des enjeux des milieux aquatiques (protection et restauration des écosystèmes aquatiques, défense contre le risque inondation...)

Objet : Déclaration d'intention de création et d'adhésion de la communauté de communes à L'EPAGE Seille et Affluents

Caractéristiques générales du futur EPAGE Seille



⚙️
A ce jour, l'exercice de la GEMAPI est assuré par :
➤ 13 EPCI
➤ 5 syndicats de rivière.

QUELQUES CHIFFRES

- 950 KM**
linéaire masses d'eau principales
- 2 092 KM**
linéaire total cours d'eau
- 230** communes
13 EPCI
- 136 179** habitants
- 2 280 km²**
Surface bassin versant de la Seille
- 3** départements
2 régions

Communes concernées	Superficie totale commune (km ²)	% com concernée bassin Seille	Population INSEE 2021
CCAPS			
PLASNE	7,8	19,2%	226
BERSAILLIN	14,1	51,8%	421
MONAY	2,4	100,0%	124
DARBONNAY	4,4	79,5%	94
COLONNE	11,2	53,8%	263
SAINT-LOTHAIN	12,3	43,1%	477
LE CHATELEY	4,8	100,0%	90
BIEFMORIN	11,3	70,8%	107
MIERY	7,7	90,9%	157
Total	75,9	-	1959

Un travail de réflexion avec l'ensemble des EPCI-FP du bassin a été mené depuis janvier 2019 afin de définir les modalités techniques, financières et juridiques d'exercice futur de la GEMAPI au sein de l'EPAGE Seille et Affluents. Ce travail a permis de conduire à l'élaboration des statuts provisoires dont les modalités ont été approuvés lors du comité de pilotage de l'étude du 8 juin 2021.

Considérant que cette délibération a donc pour effet d'acter l'intention de la Communauté de Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura de créer, avec les onze autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du bassin versant de la Seille, l'EPAGE Seille et Affluents, et d'acter de son intention d'adhérer à celui-ci.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Juillet 2021
CO 282 DE (SUITE)

Objet : Déclaration d'intention de création et d'adhésion de la communauté de communes à L'EPAGE Seille et Affluents

Considérant qu'un tout premier projet de statuts (qui sera ultérieurement formalisé), joint aux présentes, a d'ores et déjà été établi et prévoit :

- Que l'EPAGE Seille et Affluents exercera l'ensemble des compétences transférées par les EPCI membres, c'est-à-dire la totalité des missions composant la GEMAPI et ce, sur l'intégralité du bassin versant de la Seille ;
- Que chaque membre disposera de deux sièges de délégués titulaires au Comité syndical, auquel s'ajoutera un siège de délégué titulaire supplémentaire par tranche de 15 000 habitants compris dans le périmètre du Syndicat ;
- Que la contribution des membres sera établie sur la base de la clé de répartition suivante :
 - o 50 % de la contribution est répartie en fonction de la population de l'EPCI comprise dans le bassin versant ;
 - o 50 % de la contribution est répartie en fonction des km linéaires de cours d'eau, pondérés par l'écart entre le potentiel fiscal par habitant DGF de chaque EPCI et le potentiel fiscal moyen par habitant DGF de l'ensemble des EPCI membres.

Hypothèse privilégiée par les EPCI



	50% population, 50% linéaire pondéré par potentiel fiscal	
	Total	Par habitant
CA Bourg En Bresse	167 k€	8 €
CC Arbois Poligny Cœur du Jura	9 k€	8 €
CC Bresse et Saône	5 k€	8 €
CC Bresse Haute Seille	147 k€	8 €
CC Bresse Louhannaise Intercom	216 k€	8 €
CC Bresse Nord Intercom'	16 k€	8 €
CC Bresse Revermont 71	39 k€	7 €
CC Maconnais Tournugeois	5 k€	7 €
CC Plaine Jurassienne	19 k€	8 €
CC Porte du Jura	66 k€	7 €
CC Terre d'Emeraude	7 k€	4 €
CC Terres de Bresse	77 k€	8 €
ECLA	181 k€	5 €
Total	953 k€	7,00 €

Considérant que la présente délibération vise également à mandater la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, par l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du bassin versant de la Seille, pour procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la création de l'EPAGE Seille et Affluents et échanger, en tant que de besoin, avec les services préfectoraux.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Juillet 2021
CO 282 DE (SUITE)

Page 5/5

Objet : Déclaration d'intention de création et d'adhésion de la communauté de communes à L'EPAGE Seille et Affluents

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
Par 76 voix pour, 1 abstention,

- 1/ Emet un avis favorable sur l'intention de création de l'EPAGE Seille et Affluents.
- 2/ Approuve dans sa version provisoire, les statuts de l'EPAGE Seille et Affluents versant de la Seille joints à la présente délibération.
- 3/ Approuve favorablement sur l'intention d'adhésion de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura l'EPAGE Seille et Affluents.
- 4/ Donne Mandat à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille pour procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la création de l'EPAGE Seille et Affluents et échanger, en tant que de besoin, avec les services préfectoraux ;
- 5/ Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210706-CO282DE_BIS2021-DE